



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Bretagne**

Rennes, le 19 FEV. 2017!

Évaluation environnementale

**INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

relative au projet d'extension d'une passerelle piétonne sur le Trieux à Guingamp (22)  
(département des Côtes d'armor)  
Ville de Guingamp

- dossier reçu le 19/12/2016-

L'Autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier dans le délai imparti, soit à la date du 19/02/2017.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de la région Bretagne,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de service Connaissance,  
Prospective et Évaluation,

Pascal BRÉRAT